



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 09 Décembre 2009

Date de la convocation 25 Novembre 2009	Heure de la séance 17 heures	Lieu de la séance Salle des fêtes Nébian
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M. SATGER Jean-Noël, M. MONTAGNE Thierry, MME Michèle CAER, BRIGNAC : M. JURQUET Henri, M. MARTINEZ Christian, M. VEDEL Jean-Louis, CABRIERES : M. GAIRAUD Francis, M. MATHIEU Alain, CANET : MME FABRE Maryse, M. FAVIER Marc, M. SEGURA René, M. BORE Jacques, CEYRAS : M. LACROIX Jean-Claude, MME BARRE Berthe, CLERMONT L'HERAULT : M. GARROFE Gilbert, MME GOMIS Sylvie, M. SOBELLA Henri, MME THIERS Odile, M. FABREGUETTES Bernard, M. GALTIER René, M. BARON Bernard, MME CAZALET Claude, M. DIDELET Serge, FONTES : M. BRUN Olivier, MME MIRET Christiane, LIEURAN CABRIERES : MME PUJOL MONNIER Chantal, M. BERNARD Jacques, MERIFONS : M. VIALA Daniel, M. OLLIER Pierre, MOUREZE : M. NAVAS Gabriel, M. VALLAT Yves, NEBIAN : M. LIEB François, M. BARDEAU Francis, M. DRUART David, M. ESTEVE Bernard, OCTON : M. COSTE Bernard, M. LUGAGNE Jérôme, PERET : M. MONTAGNE Jacques, M. AZAM Joël, SALASC : MME FONT Chantal, M. COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M. FOULQUIER GAZAGNES Bernard, M. RIGAUD Christian, VALMASCLE : MME VALENTINI Martine, VILLENEUVETTE : M. VIDAL Eric, M. ORMIERES Jean-Louis.</p> <p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M.GARCIA Alain à M. SATGER Jean-Noël, M. REVEL Claude à M. SEGURA René, M. MALBEC Sylvain à M. FAVIER Marc, MME GUERRE Marie-Hélène à M. GARROFE Gilbert, M. BAISSÉ Robert à M. BRUN Olivier M. VALENTINI Gérald à MME VALENTINI Martine.</p>		

Objet : Souscription et gestion des contrats d'assurance de la Communauté de Communes du Clermontais – Lot n°2 Responsabilités civiles - Marché négocié (article 35-I-1°) - Autorisation de signature du Conseil communautaire au Président

Monsieur GAIRAUD informe les membres du conseil communautaire que dans le cadre de l'analyse des offres relative au marché de services « Souscription et gestion des contrats d'assurance » la Commission d'appel d'offres a dans sa séance du 19 Octobre 2009, décidé de déclarer le lot n°2 « Responsabilité civile » infructueux, l'ensemble des offres reçues pour ce lot ayant été déclarées irrégulières au sens du code des marchés Publics.

Une nouvelle consultation en la forme négociée (article 35-I-1° du code des marchés publics) a été relancée auprès des candidats qui avaient été admis à présenter une offre.

Suite à la négociation menée auprès des candidats, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 25 Novembre 2009 a émis un avis favorable à la passation de ce marché avec la compagnie GROUPAMA SUD pour un montant forfaitaire de 2 322.35 Euros T.T.C.

Monsieur le Président soumet le rapport aux membres du conseil communautaire.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de Monsieur GAIRAUD, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la passation du marché de services relatif la souscription et la gestion des contrats d'assurance de la Communauté lot n°2 « Responsabilité civile » avec la compagnie GROUPAMA SUD pour un montant forfaitaire de 2 322.35 Euros T.T.C.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de Communes du Clermontais

Alain CAZORLA